



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-80 modifiant le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 238 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. **Zones assujetties à la production d'un PAE**

Le chapitre II du Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 238 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par le remplacement de la zone Hx 55-75 par la zone Hx 55-77.

2. **Dispositions applicables à la zone HX 55-77**

Ce règlement est modifié par le remplacement de la zone HX 55-75 par la zone Hx 55-77 partout où elle se trouve dans le titre de la section 6.12 et dans les articles 6.12.1 à 6.12.3.

Adopté le 22 juin 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 AOÛT 2009